

CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES – USSES ET RHÔNE

Conseil d'Administration du mardi 6 octobre 2020

**Compte-rendu
Salle Jean XXIII, Frangy**

Date de convocation : 2 octobre 2020

Présents : Mesdames Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Joseph TRAVAIL.

Absents excusés : Mesdames Céline FILET, Martine FONTE ; Messieurs Philippe JACQUESON (pouvoir à Mme COLAS), Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD (pouvoir à M. CHATAGNAT).

M. Jérémie COURLET est désigné secrétaire de séance

M. Chatagnat accueille et remercie les membres du CIAS pour leur présence.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont présentés au Conseil d'Administration.

Délibération n°43/2020 – EHPAD - FINANCES – Approbation du budget prévisionnel 2021 de la section hébergement de l'EHPAD du Val des Usses

Le Conseil d'administration décide d'approuver le budget prévisionnel 2021 de la section hébergement

- Montant de 2 000 000 €
 - Charges afférentes à l'exploitation courante : 702 450 €
 - Charges afférentes au personnel : 866 770 €
 - Charges afférentes à la structure : 430 780 €
- Investissement
 - Emplois : 91 544 €

Ressources : 30 000

Délibération n°44/2020 - FINANCES – Décision modificative n°2 au budget principal du CIAS Usses et Rhône

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Usses et Rhône n°15/2020 du 10 mars 2020 portant vote du budget principal 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Usses et Rhône n°19/2020 du 10 juin 2020 portant décision modificative n°1 au budget principal.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de prendre une décision modificative pour intégrer des dépenses plus importantes que prévue au chapitre 012, compte 6215 en ajoutant une somme de 100 € permettant de couvrir les dépenses 2020. Il propose de réduire cette somme au compte 6226, chapitre 011, pour équilibrer le budget.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative N°2 sur le Budget principal 2020 CIAS Usses et Rhône telle que présentée soit

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Virement de crédits

Section de fonctionnement - Dépenses	Augmentation de la dépense	Diminution de la dépense
Chapitre 011 : Compte 6226 – Honoraires		100,00
Chapitre 012 : Compte 6210 – Travaux effectués à la responsabilité de l'établissement	100,00	
Totaux	100,00	100,00

CHARGE les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

Présentation de l'EHPAD du Val des Usses

Mme Fagnen présente les grandes lignes de fonctionnement de l'établissement :

- Les résidents ;
- Le personnel ;
- Les compétences du Conseil d'Administration ;
- Les finances de l'établissement...

Une copie du diaporama de présentation est distribuée à chaque personne.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un nouvel arrêté va être pris concernant la composition du conseil d'administration ;

Les questions étant épuisées, la séance levée à 21h.

**Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**


